

Réunion du 13/02/2023

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : BARBAULT S. CHAUVEAU M. LANDREAU T. CHIRON M. GOURDON L. GODET V. CLERGEAU S. AUDOUIT M. TESSIER L. BERNIER T. GEAIS J. LEROUX J. BROSSEAU H.

Excusée : FARDEAU-FUZEAU M.

PROJET RESTAURANT SCOLAIRE / SALLE DES FETES

Mme le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres du marché de travaux. Tous les lots sont pourvus. Le montant des travaux s'élève à 937 424.21 euros HT soit 1 124 909.05 euros TTC.

Il est prévu un déménagement de la salle des fêtes mi-avril, pour un début des travaux début mai.

Le montant des aides financières accordées à ce jour s'élève 481 048.40 €, reste la DSIL en attente.

LOTISSEMENT D'HABITATIONS « IMPASSE DES JARDINS »

Deux projets de lotissement ont été présentés aux conseillers : 5 ou 6 lots dont 1 lot comprenant la grange existante. Les superficies des lots varient de 307 m² à 525 m². Le conseil municipal valide le projet n° 1 avec 5 lots, les parcelles étant un peu plus grande.

La viabilisation des parcelles aux différents réseaux (eau potable, basse tension, éclairage public, télécom) est possible sans difficulté grâce à la présence des réseaux à proximité (rue du Calvaire/impasse des Jardins). Après étude de la topologie de l'ensemble des terrains, il s'avère pour le réseau d'assainissement qu'une extension est nécessaire à partir de la rue du Calvaire qui empiéterait sur la parcelle AB n° 221. L'ensemble des propriétaires de cette parcelle sera invité à donner un avis pour autoriser ou non le passage de cette canalisation. Cette dernière constituera une servitude pour les propriétaires. Cette solution est la moins onéreuse. Dans le cas d'un refus, il sera nécessaire d'installer une pompe de relevage.

BAR / RESTAURANT PLACE SAINT-GERVAIS

Madame le Maire informe le conseil qu'il serait souhaitable d'acquérir la dernière licence IV appartenant à Mme Michèle Brasseur. Elle informe que l'achat par le locataire actuel du bar/restaurant n'a toujours pas abouti. Le conseil municipal accepte qu'une proposition d'acquisition soit faite à Mme Michèle Brasseur à la même hauteur à savoir 13 000 euros. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

JARDINS PARTAGÉS

Le conseil valide la convention d'occupation et d'utilisation du jardin partagés. Il sera demandé aux locataires un loyer annuel de 30 euros. Les parcelles sont définies. L'usage de produits raisonnés est fortement conseillé. Il sera demandé aux locataires de remettre en état la parcelle à la fin de l'occupation.

ANJOU NUMÉRIQUE

Animations « Part'âge ton écran »

Du 1^{er} avril au 27 avril, des animations seront proposées aux habitants des communes de Somloire, Coron et La Plaine sur le thème « Part'âge ton écran ». Ces dernières sont organisées par différents partenaires (écoles, associations locales) et soutenues par les municipalités. Ce temps fort sur le numérique se clôturera par un spectacle gratuit le 14 avril à la Plaine.

Aide numérique

Madame Fallempein, conseillère numérique, sera présente en mairie tous les vendredis du 3 mars au 16 juin de 14 à 17 heures. Lors de ces permanences, elle pourra aider les administrés dans l'utilisation de tablette/smartphone (paramètres, applications...), Internet, wifi, comptes en lignes, comptes Google, transfert de photos/documents, création d'une adresse mail, création d'un album photo en ligne, pack office... Ce service est gratuit et sans rdv.

VOTE DES SUBVENTIONS 2023

Le conseil vote les subventions 2023 comme suit :

- ADMR Les Bois d'Anjou – LA PLAINE	2 056 €
- SOMLOIRE YZERNAY CP FOOT	1 200 €
- Tennis Club Plainais	580 €
- CSSP Basket	700 €
- APEL La Plaine	1 500 €
- Familles Rurales (Association)	500 €
- Familles Rurales (Centre de loisirs)	4 000 €
- Club Loisirs et Amitié	750 €
- FNATH	80 €
- Anciens Combattants	90 €
- Collège / Ecole Primaire St Jean – VIHIERES	286 €
- Asso. Socio Educative – Collège Vallée du Lys	325 €
- L'Outil en main du Pays de Chemillé	50 €
- ADAPEI (Cholet)	50 €
- La Ligue contre le Cancer	50 €
- Fondation du Patrimoine	120 €
- CAUE de Maine et Loire	103 €
- Secours catholique	50 €

AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Mise en séparatif des réseaux rues Jeanne d'Arc, Lilas

Au vu de l'avancement des travaux, il est prévu une fin de chantier dans un mois. Les canalisations étant en béton, il n'y a pas eu besoin de procéder au désamiantage.

Michel Chauveau a contacté les propriétaires de l'immeuble 16 rue des Lilas afin de procéder à un essai pour le rejet des eaux usées.

Il est demandé aux propriétaires de l'immeuble du 3 rue des Lilas de réaliser une tranchée à ses frais pour passer son extension électrique en souterrain. Ce dernier est en attente d'un devis de l'entreprise Bouchet TP.

Il est envisagé d'installer une réhausse sur les regards Télécom devant les locatifs de la rue Jeanne d'Arc.

Mobilier urbain

La municipalité est invitée à se positionner sur l'installation de mobilier urbain dans le cadre de la concession établie avec la société JC DECAUX. Il s'agit d'installer au centre du bourg (sur la pelouse en face du salon de coiffure), un panneau publicitaire d'1.20 m x 1.76m afin d'afficher des informations du territoire de l'AdC. Ces dernières seront installées par les agents municipaux. Le conseil ne s'est pas prononcé.

AMENAGEMENTS ESPACES VERTS

Le devis de Loire Compost a été validé pour l'achat de paillage (fibre de peuplier) pour un montant de 2 475 euros TTC. Les plantations sont décalées à l'automne prochain en raison des conditions climatiques (peu d'eau actuellement). Il est préconisé d'acheter des plants en godet. Le coût est supérieur à l'achat de plants nus.

Rond-point côté Vihiers

Thomas Landreau a présenté des esquisses pour réaménager le rond-point côté Vihiers. Il préconise l'usage de matériaux (ardoise/bois) et la plantation d'essences d'arbres déjà présents sur la commune pour être cohérent avec les aménagements existants. Les cailloux seront retirés pour faciliter l'entretien.

BATIMENTS

Signalétique

La société Gravelux propose la réalisation d'une pancarte « Espace culturel Odette Chauveau Genty, résistante 39-45 » pour un montant de 166 euros HT. Devis en attente de validation. Il faudra déterminer son emplacement sur le bâtiment.

Salle multisports

L'entreprise Nouansport est intervenue pour réparer le filin du panneau de basket le 16 janvier dernier. La réparation n'a pas tenue, il a été demandé à l'entreprise de programmer une nouvelle intervention.

Bibliothèque

L'ancienne boîte aux lettres a été condamnée. Les bénévoles souhaitent l'achat d'une table basse.

Puit rue des lilas

Le conseil municipal a décidé de rénover le puit. La commission patrimoine aura la charge de ce dossier.

JEUX EXTERIEUR PARC SAINT-PROTAIS

Après négociation, Théophile Bernier fait part d'une remise commerciale de 600 € HT sur le devis de la société PCV pour l'acquisition d'une aire de jeux. Dans cette offre, il n'est pas compris la dépose de la structure et plots existants, l'enlèvement des gravillons, la réalisation des fouilles, la fourniture et mise en œuvre du béton pour la nouvelle structure et la repose des gravillons. Ces travaux devront être réalisés par le service technique. Cette acquisition sera réalisée uniquement si les crédits au budget 2023 le permettent.

DIVERS

Vœux du Maire

Mme Lucie Gourdon remercie l'ensemble du conseil pour l'implication de chacun à l'organisation de cette cérémonie. Pour information, Michel Chauveau a estimé à environ 410 euros le coût du chauffage pour l'organisation de cette manifestation.

Site internet et écrans d'informations

La commission actualise les contenus des pages du site internet qui a connu récemment un relooking. Mme Lucie Gourdon informe que l'écran de l'accueil est en fonctionnement.

Passerelle de télérelève

L'antenne est installée sur la salle multisports. Elle est désormais active pour relever les compteurs d'eau.

Sèche-linge

Le sèche-linge est en panne. Le conseil municipal opte pour l'acquisition d'un nouvel équipement en raison du coût de la réparation élevée.

Barème de l'arbre

Michel Chauveau informe qu'il identifie actuellement tous les arbres de la commune sur des cartes.

Voirie

Il est signalé rue des Mauges une importante dégradation de la voirie. Une intervention rapide est demandée.

Prochaines réunions en 2023 : 13 mars